



AGENDA

9 SEPTEMBRE

FORUM DES ASSOCIATIONS

Venez découvrir les nombreuses associations de la commune et vous inscrire aux activités de 10 h à 18 h au Complexe de la Prairie. Danses et démonstrations sportives toute la journée. Restauration sur place.

17 SEPTEMBRE

BROCANTE

La brocante se tiendra en centre-ville de 6 h à 18 h.

Inscriptions : au Complexe de la Prairie le samedi 9 septembre de 8 h 30 à 12 h et en mairie le lundi 11 septembre de 14 h à 17 h. Tarif : 15 €/2 mètres (particuliers).

23 SEPTEMBRE

DÉFILÉ AUX LAMPIONS ET FEU D'ARTIFICE

Rendez-vous dès 20 h sur le parking de la gare, pour la distribution gratuite des lampions. Le défilé, animé par la fanfare des Sapeurs Pompiers du 95, se dirigera vers le complexe de la Prairie où un grand feu d'artifice sera tiré à 22 h.



30 SEPTEMBRE ET 1^{ER} OCTOBRE

10^E COURSES NATURE DU CHÂTEAU D'ÉCOUEN

L'USEE organise les 10^e courses nature du château d'Écouen.

Samedi 30/09 - courses

des Lucioles : course de nuit de 6 km, départ 20 h, entrée du bois d'Écouen près de la gare. Ravitaillement à l'arrivée.

Dimanche 1^{er}/10 - Course

de 4 km : départ 9 h et

courses de 10 et 20 km départ à 9 h 30. Rendez-vous au parking de la gare. Petit-déjeuner d'accueil et buffet d'après course. Consigne sacs.

Parcours, règlement et bulletin d'inscription sur <http://useeathlox.cluster020.hosting.ovh.net/club2.htm>



ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

DE NOUVEAUX LOCAUX POUR LE SERVICE JEUNESSE ET FAMILLE

Il s'agit d'un des grands projets actuels de la Ville, la nouvelle structure d'accueil de la jeunesse et des familles. Annoncé lors de la présentation du budget 2017, ce projet avance à grands pas avec le dépôt récent du permis de construire. Voici une présentation de ce nouveau bâtiment qui permettra d'accueillir les jeunes et les familles dans les meilleures conditions possibles.



Le projet de construction du nouveau bâtiment a pris forme. Il sera construit à quelques pas de l'actuel local, sur le terrain communal situé à gauche du city-park, près de l'école Paul Fort.

L'idée forte du projet architectural est de réaliser un bâtiment compact, de tendance jeune, fonctionnel afin de favoriser l'accueil et les activités diverses (soutien scolaire, aide à la recherche d'emploi...), en s'intégrant parfaitement dans le tissu urbain à dominante pavillonnaire.

L'espace est réparti entre deux pôles avec des accès indépendants. Le service jeunes 16-20 ans dispose d'une grande salle et de sanitaires. Le service Familles est composé d'un hall, de trois salles, d'un bureau, d'un office et de sanitaires.

Construit sur un seul niveau en rez-de-chaussée, le bardage en bois, allié au zinc et ponctué de brique rouge, en mémoire du passé industriel de la commune, viendront habiller sobrement les façades et la toiture du bâtiment.

Les animateurs et nos jeunes auront le plaisir de découvrir leur nouveau local lors de l'été 2018.

580 000 €

C'est le coût pour la construction de la nouvelle structure d'accueil de la jeunesse et des familles. Ce nouveau bâtiment est financé par une partie du produit de la vente du terrain de la rue Fleming.

BONNE RENTRÉE À TOUS !



ÉZANVILLOISES, ÉZANVILLOIS, CHERS AMIS,

Les vacances scolaires se terminant tout le monde est rentré sauf peut-être quelques bienheureux retraités. Je pense qu'ils ne garderont pas de cet été un souvenir impérissable car depuis le 14 juillet le climat n'a pas été ce que nous espérons.

Le mois de septembre est ce que nous appelons le mois de la rentrée non seulement pour ceux qui fréquentent une école mais pour tout le monde. Par exemple dans quelques jours va avoir lieu le forum des associations que vous êtes nombreux à fréquenter. C'est pour vous et votre famille l'occasion de s'inscrire ou de se réinscrire dans les associations sportives et culturelles pour l'année 2017-2018.

Certains d'entre vous s'impliqueront dans ces associations, ils seront bénévoles voire même membre de leur direction. Je félicite par avance tous ceux qui accepteront ces missions. Il y a beaucoup d'associations et il n'y a pas assez de bénévoles. C'est pourtant indispensable à notre vie en commun à Ezanville et aux animations dont tout le monde profite et qui ne peuvent pas être organisées exclusivement par la municipalité.

Les contraintes imposées désormais pour toute réunion publique deviennent tellement rigoureuses qu'il est probable que les petites communes et même les petites villes ne pourront plus faire face. Un exemple, pour la brocante qui va avoir lieu dans les semaines qui viennent nous avons dû déclarer à la Préfecture l'organisation de celle-ci, définir les mesures de sécurité mises en place, le nombre de personnes encadrant la manifestation, la tâche de chacun et le confinement de l'enceinte dans laquelle évolueront les visiteurs, c'est-à-dire obturation des voiries, mise en place de camions statiques, de blocs de béton, etc.

Mais une nouvelle contrainte s'impose à nous cette année. Nous allons devoir répondre à une nouvelle demande de la Préfecture, mettre à disposition une personne de surveillance pour 100 visiteurs. Or nous estimons avoir eu 5000 personnes présentes à la brocante en 2016. Faites le calcul et vous verrez que nous devons trouver 50 bénévoles pour assurer la « sécurité » de cette manifestation.

Le conseil municipal, moi y compris, ne représente que 29 personnes. Si vous en supprimez quelques-uns que je ne citerai pas qui ne viennent jamais nous aider nous pouvons compter sur une vingtaine de présents auxquels nous pouvons ajouter 3 ou 4 fidèles bénévoles plus quelques autres venants du Club de voitures anciennes ou de l'USEE par exemple, il nous manque à l'heure où j'écris ces lignes une vingtaine de bénévoles.

Cela met en cause la pérennité de cette manifestation et de quelques autres. Il s'agit bien dans mon propos d'un ultime appel aux Ezanvillois qui veulent s'impliquer pour le bien de la commune. En faisant fi bien entendu des oppositions politiques ou autres, ce qui n'est plus à la mode vous le savez.



Je compte sur vous et je compte aussi vous retrouver à l'occasion de toutes nos festivités.

ALAIN
BOURGEOIS
MAIRE
D'ÉZANVILLE

Ézanvilleinfos

Mensuel d'informations municipales
Hôtel de Ville // 0139 35 44 80
Directeur de la publication // Alain Bourgeois
Rédaction // Ève Pavies
Conception-réalisation // RDVA // 013412 99 00
Impression // STIP // 0139 91 91 73 // Dépôt légal à parution



CHANTIERS D'ÉTÉ

TOUR D'HORIZON DES TRAVAUX

Comme chaque année, la Ville met à profit la période estivale pour effectuer divers travaux dans les écoles, les bâtiments publics et aménagements de voirie. Tour d'horizon des principaux chantiers.

BÂTIMENTS PUBLICS ET VOIRIE

BÂTIMENTS PUBLICS : 11 900 €

MDE

- installation d'un robinet extérieur pour arrosage du jardin : 900 €

Cuisine centrale

- reprise des murs et faïences : 11 000 €

VOIRIE : 665 480 €

Réfection de la chaussée et des trottoirs :

- rue Gallicher : 133 959,72 €
- rue de la Ferme : 90 251,47 €

- Chemin de Moisselles (une partie - réalisé par la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée)

Réfection de la chaussée :

- allée P. Picasso : 61 771,20 €
- rue de Reims : 135 295,56 €
- rue de Paris (moitié) : 71 971,82 €
- plateaux du quartier de la Justice (pavage) : 156 555 €
- rue de Franche Comté (parking) : 15 675,32 €



DU CÔTÉ DES ÉCOLES

Comme chaque année, les équipes des services techniques de la Ville sont également passées dans chaque école pour contrôler et réparer tous les points d'eau et chasses d'eau, changer les ampoules grillées ou encore effectuer des petits travaux de serrurerie et de menuiserie. Un nettoyage des classes, du mobilier, des cours d'écoles et un entretien des espaces verts ont également été effectués.

Maternelle Le Village

- réfection des sanitaires à l'étage : carrelage au sol, faïence, plomberie, changement du réseau d'eaux usées : 24 600 €
- réfection d'une classe en peinture : 4 521 €
- pose d'un film anti UV sur les baies vitrées du réfectoire : 2 716 €
- pose d'un robinet extérieur pour arrosage du jardin : 500 €

Maternelle P. Fort

- réfection de la cour : 43 099 €

Maternelle Bourguignons

- réfection d'une classe en peinture : 3 308 €

Élémentaire A. Camus

(côté Rodet)

- réfection des lave-mains : 3 000 €
- (côté Anglade)
- réfection des sanitaires filles et garçons intérieur et extérieur : carrelage, faïence, plomberie, peinture, nettoyage de la toiture : 19 452 €
 - pose d'un tableau numérique : 2 820 €
 - installation de rideaux dans une classe : 900 €
 - réfection d'une classe en peinture : 4 348 €
 - travaux de maçonnerie extérieure en régie : 400 €



Élémentaire Bourguignons

- réfection de la salle ABCD en peinture : 4 281 €
- installation de deux tableaux numériques : 5 640 €

Élémentaire P. M. Curie

- installation d'un robinet extérieur pour arrosage du jardin : 500 €
- installation d'un tableau numérique : 2 820 €

Élémentaire P. Fort

- réfection salle polyvalente en peinture : 4 154 €
- installation d'un self : en régie



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



Par arrêté n°2017-437 en date du 7 juillet 2017, le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sera soumis à enquête publique du 01/09/2017 au 02/10/2017, pendant 32 jours consécutifs.

À cet effet, Madame LE FEUVRE Annie, juriste, a été désignée, en qualité de commissaire enquêteur, par le Président du Tribunal Administratif.

L'enquête se déroulera à la mairie d'Ezanville, aux jours et heures habituels d'ouverture :

- le lundi de 13 h 30 à 17 h 30 ;
- du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17 h 30 ;
- le samedi de 8 h 30 à 12 h.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie le :

- samedi 2 septembre 2017 de 8 h 30 à 12 h ;
- vendredi 15 septembre 2017 de 14 h 30 à 17 h 30 ;
- lundi 2 octobre 2017 de 14 h 30 à 17 h 30.



À noter

Pendant la durée de l'enquête :

- **le dossier sera consultable en mairie d'Ezanville ou sur le site internet de la ville à l'adresse www.ezanville.fr, à la rubrique « cadre de vie/ urbanisme ».**
- les copies du dossier seront réalisées aux seuls frais du demandeur.
- les observations sur le projet de modification pourront être consignées sur le registre déposé en mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique, Mairie d'Ezanville, Place Jules Rodet, 95460 Ezanville ou par email à l'adresse suivante : enquetepublique.plu2017.ezanville@orange.fr
- la responsable administrative du dossier est Mme DUBY - service urbanisme Mairie d'Ezanville

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

RETOUR SUR...

juillet 2017 : Activ'été



Maternelles



Elémentaires



Séjour Jeunes en Isère

EN BREF ...

Inscriptions au service Jeunesse et familles

Les inscriptions aux activités proposées au service Jeunesse et Familles auront lieu à la Maison de l'Enfance, 6 bis Grande rue, les :
• **13 septembre 2017 de 7 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h**
• **14 septembre 2017 de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h**
Attention les activités débuteront à partir du 2 octobre.

Fermeture régie

Le service Régie/paiement de prestations municipales sera fermé le mardi 19 et mercredi 20 septembre.

La Ville récompense les collégiens et les lycéens !

Vous êtes collégien ou lycéen, habitant Ezanville, et vous venez d'obtenir cette année votre diplôme avec mention Bien ou Très bien ? Comme l'année passée, un dispositif de gratification est mis en place pour valoriser le travail des élèves et encourager la réussite scolaire. Pour vous inscrire, présentez-vous à la Maison de l'Enfance, 6 bis Grande rue, **du 1^{er} au 15 septembre** munis de votre relevé de notes, de votre carte d'identité et d'un RIB.

Accueil des nouveaux ézanvillois

Vous venez d'emménager sur la commune, n'hésitez pas à vous rendre à l'Hôtel de Ville **le 14 octobre prochain à partir de 10 h** pour une matinée conviviale.
Au programme : Présentation et tour de la ville commenté par le Maire dans le car communal, échanges avec les élus et pot de bienvenue.
Inscriptions avant le 6/10 à dduprey@ezanville.fr ou 01 39 35 44 12.

Permanences du CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale propose une permanence "Écrivain public" les lundi 25 septembre, 16 octobre, 6 novembre et 4 décembre. Prendre rendez-vous au 01 39 35 44 97
La Fédération des Malades et Handicapés du Val d'Oise (FMH95) tiendra également une permanence au CCAS les lundis 11 septembre, 9 octobre, 13 novembre et 11 décembre. Prendre rendez-vous au 01 75 40 91 84.

Travaux au château d'eau de la mairie

Suite à des travaux entrepris dès la fin du mois d'août au château d'eau situé rue Anglade par l'entreprise Veolia, une partie des places de stationnement située aux abords sera neutralisée pendant 6 mois pour des raisons de sécurité. L'accès à Loisirs et Culture sera maintenu. Veuillez nous excuser pour la gêne occasionnée.

CARNET

MAI

Décès

Raymonde Duru. Marcel Morvan.

JUIN

Naissances

Ali et Amine Ayad. Jade Aymé. Laura Bacci. Léonie Moreau. Lino Salvi. Sogbé Soumahoro.

Mariages

Maria Goncalves et Michaël Flih.

Décès

Pierre Marandeau. Michel Pierre. Marie Rybaltchenko.

JUILLET

Naissances

Marius Gavier. Ivan Gomis. Nayann Petit-homme. Giulia Quinton Walter.

Mariages

Elodie Sousa et Sébastien Babouin.

Manon Clody et Marc De Carvalho.
Mila Vasileva Markova
et Michel Grivot.

Décès

Odette Notelteers. Marie Le Corre.
Jean-Pierre Froment. Rachid Garrach.
Jacques Daboval. Jean-François Di
Ninno. Claude Goudroye. Marcel
Théry. Thérèse Pommier.

AOÛT

Naissances

Mélina Iop. Isaac Lapert. Emilie
Paulus Ochana. Jérémy Todo. Henri-
Gabriel Vieuille.

Mariages

Virginie Lobet et Grégory Fargeon.
Céline Lanchas et Olivier Piednoir.
Christèle Marin et Moussa Sissoko.
Stéphanie Pourny
et Mickaël Ménéciér.

Décès

Kheira Zouhri. Georgette Evennou.
Irène Aksouh.

ACTUALITÉS

TOPF Silvia Monfort : cap sur la saison théâtrale 2017-2018 !

Le théâtre intercommunal Silvia Monfort lève le voile sur sa programmation 2017-2018. Pas moins de 19 spectacles composent cette nouvelle saison, savamment dosée entre comédies à succès, humoristes de talent, acteurs locaux, et spectacles en création. À l'affiche, la star du R'n'B Vitaa, l'opéra chic et déjanté de D.I.V.A, les humoristes Anne Roumanoff, le Comte de Bouderbala, Frédéric Sigrist et Gil Alma, mais aussi des comédiens de renom comme Martin Lamotte (Columbo), Clémentine Célerié (Darius) ou encore le metteur en scène Patrick Haudecœur (Silence on Tourne!).



Côté théâtre, nous reviendrons également sur des moments phares de l'Histoire avec l'accession au trône de François 1er (La Louve) ou la résistance française pendant la seconde guerre mondiale (Brasseur et les enfants du Paradis).

Le Topf mettra aussi en lumière la Russie avec le Ballet Kostroma et son cirque national sans oublier la scène valdoisienne, à travers l'opéra David et Bethsabée porté par l'orchestre philharmonique de l'Oise et Une saison en enfer, mis en scène par le Saint-Bricien Ulysse di Gregorio.

Découvrez sans plus attendre la nouvelle saison du théâtre Silvia Monfort. Et pour l'apprécier sans modération, tous les habitants de l'agglomération bénéficient d'un tarif préférentiel.

<http://www.agglo-plainevallee.fr/les-loisirs/le-theatre-silvia-montfort/les-spectacles/> - 01 39 33 01 81

Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA)

Qu'est ce que c'est ? Afin d'assurer un minimum de revenus, l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA) est une prestation mensuelle accordée aux personnes retraitées ayant de faibles revenus. Elle est versée par la caisse de retraite et s'ajoute dans une certaine limite aux ressources mensuelles.



Quelles sont les conditions à remplir ? Cette allocation est accordée aux personnes retraitées de plus de 65 ans. Vous pouvez bénéficier avant cet âge sous certaines conditions :

- justifier d'un taux d'incapacité permanente d'au moins 50 %,
- être reconnu inapte au travail et définitivement atteint d'une incapacité permanente de 50 %,
- percevoir une retraite anticipée pour handicap.

Vos revenus ne doivent pas dépasser les plafonds ci-dessous :

Personne seule : 9 638,42 euros par an, soit 803,20 euros par mois.

Deux personnes : 14 963,65 euros par an, soit 1247 euros par mois.

Quel est le montant de l'ASPA ? C'est une allocation différentielle : son montant varie en fonction des ressources de la personne pour atteindre les plafonds exigés. Pour une personne seule, le montant de cette prestation est calculé en tenant compte de la différence entre 9 638,42 € (montant annuel) et vos ressources.

Cette prestation est-elle récupérable ? Les sommes versées au titre de l'ASPA sont récupérables après décès sur votre succession, si l'actif net de la succession dépasse la somme de 39 000 €.

Comment procéder ? Pour davantage de renseignements ou pour l'instruction d'une demande, vous pouvez vous rapprocher du CCAS d'Ezanville en prenant contact au 01 39 35 44 97.

TRIBUNES

TRIBUNE DU GROUPE MAJORITAIRE

INFORMATION

En mai 2016, l'ancienne opposition socialo-communiste dont certains membres composent l'opposition actuelle avait déposé une requête en annulation d'une délibération votée lors du Conseil Municipal du 26/11/2015, devant le Tribunal Administratif de Cergy. Cette délibération avait pour objet de mettre fin à un contentieux avec la société Bouygues Immobilier par la signature d'une convention autorisant la rétrocession d'espaces à usage public et le versement d'une somme au profit de la commune en contrepartie de la non-réalisation d'un local.

Par ordonnance du 4 août 2017, le Tribunal administratif de Cergy a déclaré :

« les conclusions de la requête tendant à l'annulation de la délibération du 26/11/2015 sont manifestement irrecevables. »

Une fois de plus, l'opposition socialiste, non contente de bloquer le bon déroulement de la procédure de rétrocession d'espaces publics, a contraint la commune à engager des frais pour assurer sa défense devant le tribunal; nous vous laissons apprécier l'usage possible de la valeur de ces frais superflus dans le contexte actuel des réductions budgétaires subies par les collectivités locales.

Par ailleurs, dans la tribune de juillet, l'opposition « Une équipe unie pour une nouvelle énergie », une fois de plus, pousse des cris d'orfraie sur des points ayant trait à l'urbanisme, reprochant un manque d'information.

Pour avoir des informations encore faudrait-il poser des questions auprès des intéressés.

Or, jamais aucun membre de cette équipe n'est venu nous interroger, ni même faire des propositions.

Des explications ont déjà été données dans notre tribune du mois d'avril aussi nous ne nous étendrons pas.

Concernant les logements sociaux, Ézanville ne fait pas parti des mauvais élèves avec un taux de 21,25 %. La pénalité annuelle est la conséquence de la loi de 2013 votée par le gouvernement socialiste et portant le taux à 25 % au lieu des 20 % précédents, avec effet rétroactif.

Bien vivre à Ézanville

TRIBUNES DE L'OPPOSITION

C'est la rentrée ...

La semaine de 4 jours.

Si nous admettons que le retour à ce rythme répond aux souhaits des parents (questionnaires et conseils d'école) et que le décret a été publié tardivement, nous regrettons que cette question n'ait jamais été abordée en conseil municipal. D'ailleurs, qui a pris cette décision rapide ? Nous espérons que les parents ne vont pas rencontrer de difficultés dans leur organisation personnelle, étant donné le peu de délai entre la décision et la mise en application.

Les tarifs.

La tarification des services scolaires va être étudiée le 12 septembre lors d'une commission scolaire. Nous espérons qu'aucune augmentation ne sera appliquée alors que la majorité au conseil municipal a déjà voté une augmentation des impôts locaux de 2% et que la suppression des Temps d'Activité Périscolaires va réduire les dépenses au budget. Nous défendrons cette position en conseil municipal, de même que le calcul à partir du vrai quotient familial favorable aux familles à faibles revenus ou avec de nombreux enfants.

Les effectifs dans les classes.

Les constructions prochaines à venir, 59 logements rue Fleming vont évidemment engendrer une arrivée importante d'enfants. Que peuvent absorber les écoles d'Ezanville alors que toutes les classes sont déjà bien chargées, que la construction d'un nouveau groupe scolaire n'est pas à l'ordre du jour et que des aménagements de classes dans des logements de fonction sont évoqués ? Nous serons vigilants sur ce point.

Qui dit rentrée scolaire dit reprise des activités sportives et culturelles.

Si nous soutenons Loisirs et Culture, nous déplorons des dysfonctionnements qui perdurent : ni assemblée générale, ni bilan d'activités, ni information aux adhérents en cas d'absence de professeurs et aucune compensation prévue dans les statuts.

Bonne rentrée à tous !

Une équipe unie pour une nouvelle énergie

Nous souhaitons une excellente rentrée à celles et ceux qui ont eu la chance de partir en vacances.

Nous revenons sur le choix de la semaine de 4 jours décidée par la majorité municipale pour Ézanville, en concertation avec les enseignants et les représentants des parents d'élèves des écoles élémentaires et maternelles et annoncé dans la dernière revue municipale.

Pour notre part, nous saluons ce choix et la manière participative avec laquelle il a été décidé et mis en place.

Lors de la lecture de la dernière Tribune de la majorité, Monsieur le Maire semblait parler de nous, lorsqu'il évoquait sa « mini-opposition ».

Nous sommes ravis qu'il se soit enfin mis à l'utilisation des réseaux sociaux. Peut-être qu'un jour rédigera-t-il sa tribune sur Twitter, ou Facebook comme le font certains...

Faut-il lui rappeler que lors des dernières élections, il a eu d'énormes difficultés à constituer les bureaux de votes avec sa majorité à tel point qu'il a fait appel aux colistiers de la « mini-opposition » d'Ezanville Notre Ville et nous nous en réjouissons.

Ézanville notre ville